

AFFAIRE N° 12

GARANTIE D'EMPRUNT COMPLEMENTAIRE D'UNE VALEUR DE 5 000 000 F
A ACCORDER A LA S.H.L.M.R. POUR LA REALISATION DE L'OPERATION
"FLOREAL" (61 I.L.M., au Butor)

André BOURGIN donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 16 décembre 1989 (affaire n° 43), vous avez accordé une suite favorable à la demande de garantie d'emprunt formulée par la S.H.L.M.R. pour la réalisation de l'opération "Floréal", d'un montant de 21 000 000 F.

Les surfaces du programme à financer étant modifiées à la hausse, le prêt qui sera sollicité auprès de la C.D.C. s'élèvera à 26 000 000 F.

Par lettre en date du 5 avril 1990, la S.H.L.M.R. sollicite la garantie de la Commune pour un emprunt complémentaire de 5 000 000 F pour la réalisation de cette opération (construction de soixante-et-un Immeubles à Loyers Modérés, au Butor).

Cet emprunt complémentaire fera l'objet d'un ou de plusieurs contrats aux conditions suivantes :

- durée d'amortissement : trente-quatre ans,
- taux actuariel : celui en vigueur à la date de signature du (des) contrat(s).

La Commune ayant la capacité financière pour accorder la garantie sollicitée, je vous demande de vous prononcer sur cette affaire et, dans l'affirmative, de m'autoriser :

- à intervenir au(x) contrat(s) correspondant(s) ;
- à créer, en cas de besoin, pendant la période d'amortissement, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité ;
- à prévoir par contrat(s) toutes mesures de sûreté nécessaires à l'égard de l'emprunteur.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions HABITAT, FINANCES, et AFFAIRES GENERALES ET SOCIALES émettent un avis favorable.

Erick EGOLFF quitte la salle à 10 H 54.

M. BOX D. : Il y a quelque temps, j'avais souligné en séance du Conseil Municipal qu'il fallait réfléchir, faire le point avant d'accorder systématiquement des garanties d'emprunts.

LE MAIRE : Oui. Nous avons fait une étude à ce sujet.

M. BOURGIN A. : Aujourd'hui, les garanties d'emprunts octroyées par la Mairie s'élèvent à 159 865 000 F, alors que nous avons une capacité financière de 344 000 000 F.

M. BOX D. : Uniquement pour la S.H.L.M.R. ?

M. BOURGIN A. : Non. Globalement. Pour la S.H.L.M.R., le chiffre global est actuellement de 25 000 000 F.

LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

La garantie d'emprunt complémentaire sollicitée
pour la réalisation de l'opération "Floréal"
(construction de 61 I.L.M., au Butor)
est accordée à la S.H.L.M.R. à l'UNANIMITE.

*

*

*